



ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 3 / 2024
DU 19 JANVIER 2024

INHUMATION DE MONSIEUR ROBERT PETITJEAN

Nous, maire de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-7, L2223-27 et R2213-33,

Considérant que Monsieur Robert PETITJEAN, né à Castelnau-Barbarens (Gers) le 27 novembre 1944, est décédé le 27 décembre 2023,

Qu'au moment du décès, les frais d'obsèques n'ont pu être pris en charge en l'absence de capacités financières nécessaires,

Que les Pompes Funèbres Générales ont établi un devis d'un montant de 641 € pour ces obsèques,

Que le maire doit pourvoir à l'inhumation des personnes dépourvues de ressources suffisantes,

ARRÊTONS

Article 1er

Les frais d'obsèques de Monsieur Robert PETITJEAN sont pris en charge conformément au devis établi par les Pompes Funèbres Générales, 3 allée du Vieux Saint-Louis à Laval.

Article 2

La directrice générale des services de la ville est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,

Signé : Florian Bercault